



DÉCISION DU MAIRE

(Prise en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° VILLE_2018DC145

OBJET : FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE NIVEAU 1

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016_DL118 du conseil municipal du 15 décembre 2016, portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDÉRANT le besoin de la collectivité de mettre en place une formation de « Premiers Secours en Équipe » pour un agent de la Ville travaillant auprès des enfants,

CONSIDÉRANT que A L'EAU MNS propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour la formation intitulée « Formation Continue PSE1 »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec ALMNS, une convention de formation pour les besoins professionnels de Monsieur ALDON Kévin.

ARTICLE 2 : Cette formation se déroulera le 2 décembre 2018.

ARTICLE 3 : Le règlement de la dépense de 90 euros TTC s'effectuera au chapitre 011 compte 40 fonction 6184.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

CORBAS, le 30 novembre 2018

Le maire,
Jean-Claude TALBOT



Organisme de Sécurité Civile
Association déclarée en Préfecture
et au JO le 18/01/94
60 rue Lacouture 69500 BRON
Tél : +33 (0)4 72 81 93 69
Fax : +33 (0)4 72 81 78 44
info@almns.org
<http://www.almns.com>

Envoyé en préfecture le 30/11/2018
Reçu en préfecture le 30/11/2018
Affiché le n° 1/34320
ID : 069-216902734-20181130-VILLE_2018DC145-AU

CONVENTION N° 018-019-004

Entre MAIRIE DE CORBAS
ADRESSE :
CP et VILLE :
SIRET :

Représenté par Monsieur Le Maire , Le bénéficiaire d'une part, Et

L'association A L'EAU MNS représentée par Monsieur CROLLARD Michel, Président de l'Association, Le Prestataire d'autre part.

Il est convenu que le prestataire mettra en place son dispositif de formation (en application des articles L6356-3 & L6353-7 du code du travail) :

I. OBJET, NATURE, DUREE & EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

- **Intitulé de la formation : FC PSE 1**

- **Nature de l'action de la formation :** N° 2 - action d'adaptation et de développement du salarié (conformément à l'article L.6313-1 de la partie VI du code du travail)

- **Date(s) de la formation :** Du 2 Décembre 2018

- **Horaires de la formation :** 8h -17h

- **Durée totale de la formation :** 6 heures

- **Lieu de formation :** ALMNS - 60 rue Christian Lacouture - 69500 BRON

- **Programme de la formation** (en pj)

II. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence des participants inscrits aux dates lieux & heures prévus ci-dessus :

- Stagiaire concerné : ALDON Kévin

III. PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation , objet de la convention s'élève à : **90.00 € TTC*** * Exonération de TVA en fonction de l'article 293B du CGI

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. Les frais de déplacement & de repas restant à la charge du bénéficiaire.

Organisme de Sécurité Civile - Association déclarée en Préfecture sous le n° 1/34320 et au JO le 18/01/94
Centre de formation enregistré sous le n°82690646969, préfecture Rhône Alpes

AFFILIATION CDF FFMNS 01 069 100

60 rue Lacouture 69500 BRON - Tél : +33 (0)4 72 81 93 69 - Fax : +33 (0)4 /2 81 78 44 -

@ info@almns.org - <http://www.almns.com>

Association référencée sur le site INTERCARI-OREF & DATADOCK



Organisme de Sécurité Civile
Association déclarée en Préfecture
et au JO le 18/01/94
60 rue Lacouture 69500 BRON
Tél : +33 (0)4 72 81 93 69
Fax : +33 (0)4 72 81 78 44
info@almns.org
<http://www.aleaumns.com>

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le n° 1/34320

SLOW

ID : 069-216902734-20181130-VILLE_2018DC145-AU

IV. MODALITE DE SANCTION DE LA FORMATION

Validation de fin de formation : la formation est validée par un contrôle continu.

V. NON REALISATION DE LA PRESTATION

L'Association se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si les conditions d'exploitation ne sont pas réunies (manque de participants pour la création du groupe ...). La formation sera remboursée intégralement.

VI. DEDOMMAGEMENT - REPARATION - DEDIT

En cas d'annulation de la part du demandeur, dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage, il s'engage au versement de 30 % du montant de la formation soit 54.00 € à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Le stagiaire peut résilier la présente convention et interrompre sa formation en cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par lettre recommandée. Dans ce cas, seules les heures de formation effectivement dispensées seront dues au prorata.

L'Association se réserve le droit de renvoyer le stagiaire de la formation en cas de manquement grave au règlement (absences répétées et /ou injustifiées – comportement inadapté...) Dans ce cas, la totalité de la formation sera facturée..

VII - REGLEMENT DE LA FORMATION

Le règlement du demandeur devra être effectué à l'appui de la facture qui lui sera adressée dès la fin de la formation.

En cas de litige le tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.

VIII EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature.

Fait à Bron, Le

Pour l'Entreprise
(Signature, nom & qualité du signataire)
Cachet de l'entreprise

Pour ALMNS
(Signature, nom & qualité du signataire)
Cachet de l'organisme

Organisme de Sécurité Civile - Association déclarée en Préfecture sous le n° 1/34320 et au JO le 18/01/94
Centre de formation enregistré sous le n°82690646969, préfecture Rhône Alpes

AFFILIATION CDF FMNS 01 069 100

60 rue Lacouture 69500 BRON - Tél : +33 (0)4 72 81 93 69 - Fax : +33 (0)4 72 81 78 44 -

@ info@almns.org - <http://www.aleaumns.com>

Association référencée sur le site INTERCARI-OREF & DATADOCK

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181130-VILLE_2018DC145-AU

Envoyé en préfecture le 30/11/2018

Reçu en préfecture le 30/11/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181130-VILLE_2018DC145-AU